



## COMITE DE DIRECTION

### PROCES VERBAL N° 06

**Réunion du :** 23 mai 2022

**Lieu :** Yvetot

**Présidence :** M. Romain FERET.

**Membres présents :** Mme Françoise PORTELLO, MM. Davy ANCELIN, Philippe DAJON, Mathieu DUBUS, Christophe GUERPIN, Xavier LEFRANCOIS, Lilian LEROUX, Nicolas LEVASSEUR, Ludovic MORIN, Denis OLIVIER, Claude SAULNIER.

**Membres excusés :** MM. Thierry BRISSET, Bernard CAUCHOIS.

**Membre non excusé :** M. Lionel CHANDELIER.

**Invité :** M. Olivier FLEUTRY (Directeur du DFSM).

\*\*\*\*\*

#### Civilités :

#### **Condoléances :**

M. Romain FERET présente, au nom du District de Football de Seine Maritime et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- M. ALIX Sullyvan, joueur du club du RC ETALONDES.
- M. BOTTE Daniel, ancien Président de l'ex district Fluvial,
- M. BACOURT Bernard, Ancien Président de la ligue HT NORMANDIE, Vice-Président et trésorier de la FFF.
- M. BENARD Pascal, dirigeant du club du SAINT AUBIN FC,
- M. GUILLERMIC Lucas, jeune joueur du club du SC FRILEUSE,
- M. CAILLOT Jean, ancien dirigeant du club du FC ROUEN, anciens membres de commissions de l'ex district Fluvial.

\*\*\*\*\*

#### Approbation des procès-verbaux.

Le Président soumet à l'approbation des membres :

Des procès-verbaux des réunions du 24.02.2022 et 06.04.2022.

**En l'absence d'observation, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.**



\*\*\*\*\*

### **Projet d'acquisition d'un bien immobilier à Yvetot.**

Conformément aux projets immobiliers du mandat en cours, le DFSM s'est mis en recherche d'un bien immobilier en proximité de la Gare d'Yvetot susceptible d'accueillir le futur siège. Un bien immobilier répondant aux critères a été identifié hors du marché. Ce bien est constitué d'une parcelle d'environ 1800 M2, rue de la gare à Yvetot sur laquelle sont construits :

- Un bâtiment principal d'une emprise de 170 M2 au sol, ayant vocation à être rénové.
- Un bâtiment en préfabriqué béton d'une emprise de 250 M2 au sol ayant vocation à être détruit pour faire place à une construction nouvelle en R+1.
- Un bâtiment à usage d'entrepôt d'une surface d'environ 60M2
- Une ancienne minoterie qui pourra faire l'objet d'une reconstruction partielle pour accueillir des bureaux ou des salles de réception.

Cet emplacement situé juste en face de la gare est jugé comme très stratégique.

Le cout d'acquisition est fixé à 350 000 euros. Il n'y a pas de frais d'agence, soit une économie d'environ 20 000 euros.

Pour mémoire, l'objectif est de pouvoir disposer d'un espace privatif réservé aux activités administratives du DFSM, ainsi qu'une offre de salles de réunion et de bureaux de co-working à usage partagé afin de pouvoir accueillir d'autres activités associatives de façon ponctuelle ou permanentes. Ce projet permettra de diversifier les ressources du DFSM et de répondre à la demande actuelle de locaux à usage associatif exprimée par les associations de la Ville d'Yvetot, ainsi que d'autres comités départementaux.

Une rencontre a été organisée avec les services de la communauté de commune et de la Ville à laquelle ont participé deux élus. Le projet sommaire a fait l'objet d'une présentation pour relever les éventuelles difficultés en matière d'urbanisme. Les contraintes fixées par le PLU ont été analysées et se résument principalement en la nécessité de prévoir des places de stationnements selon un ratio lié à la surface totale construite. Les deux collectivités ont exprimé leur intérêt pour ce projet.

Le financement de l'acquisition et des travaux sera assuré dans la mesure du possible par un emprunt total souscrit auprès du Crédit-Agricole sur une durée de 15 ans. Dans un premier temps, il est prévu de régulariser l'acquisition par une assemblée générale prévue au mois de juin. Dans un second temps, un projet d'architecte sera proposé avec une évaluation des couts de construction pour présentation lors d'une prochaine assemblée générale.

**Les membres du Comité Directeur valident ce projet, il sera soumis à l'approbation des délégués des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.**



### **Embauche d'un Conseiller Technique Arbitrage – Référent Respect & Citoyenneté**

Dans la poursuite de la réorganisation des ressources humaines du DFSM, et après de nombreux échanges avec la commission « arbitrage », il apparaît opportun d'envisager l'embauche d'une personne ayant vocation à assurer les missions liées à l'arbitrage au sein du District. Une fiche de poste a été établie en concertation avec la commission. Il est envisagé de recruter un profil polyvalent à dominante technique, titulaire du brevet d'initiateur arbitrage 1<sup>er</sup> degré ou disposant d'une expérience de 10 ans en la matière en pratique réelle sur le terrain. Dans le cadre de ses missions, il assurera l'organisation de formation, l'entraînement des arbitres, la mise en place et l'animation de journées thématiques, ainsi que des missions d'ordre administratif liées au suivi des arbitres. Dans le cadre de cet emploi, il est envisagé de solliciter une subvention auprès de l'agence nationale du sport sur le dispositif ANS EMPLOI.

**Les membres du Comité Directeur valident cette demande.**

### **Indemnité kilométrique membres de commissions.**

Le Président propose que l'indemnité kilométrique de déplacements des bénévoles soit portée à 0,401 euros, identique à celle en vigueur pour les arbitres et observateurs du district.

**Les membres du Comité Directeur valident cette demande.**

### **Réforme des compétitions seniors vétérans.**

Suite à la volonté de plusieurs clubs, le DFSM souhaite proposer une offre de pratique adaptée et cohérente à la catégorie seniors vétérans, l'idée serait de proposer dès la saison prochaine :

- L'uniformisation des compétitions à 11 des seniors vétérans sous la forme de critères.
- La création d'un critérium seniors vétérans à 8.
- La création d'un critérium seniors vétérans à 8, pour les licenciés de 45 ans et plus.

**Les membres du Comité Directeur valident cette réforme, ce projet sera soumis à l'approbation des délégués des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.**

### **Remise en place de la cellule de veille.**

Les membres du bureau du Comité Directeur **propose de réactiver** la cellule de veille à compter de la prochaine pour la gestion des arrêtés municipaux tardifs pendant la période sensible à la pratique du Football, et ceux afin d'éviter des déplacements inutiles.

**Les membres du Comité Directeur valident cette proposition.**



### **Date et ordre du jour de l'Assemblée Générale du mois de juin 2022.**

M. FERET Romain indique aux membres du Comité Directeur que la prochaine Assemblée Générale se tiendra à PAVILLY le 14 juin 2022, et propose l'ordre du jour suivant :

Intervention du Président du District

1. Adoption des procès-verbaux du 22/10/2021
2. Présentation du projet d'acquisition d'un bien immobilier, futur siège du DFSM, sis à Yvetot, 41 rue de la Gare et validation par l'Assemblée Générale.
3. Autorisation de solliciter un emprunt pour le financement de l'acquisition du bien.
4. Projet de réforme des championnats U13
5. Projet d'uniformisation des compétitions « séniors vétérans ».
6. Projet de création d'un critérium « séniors vétérans » à huit.
7. Projet de création d'un critérium « séniors vétérans » pour licenciés de 45 ans et plus.
8. Questions diverses

Clôture de l'assemblée par le Président du District.

### **Date de l'Assemblée Générale plénière.**

La date du 7 octobre 2022 est retenue pour cette Assemblée Générale.

### **Fonctionnement des Commissions.**

**Le Comité de Direction prend acte de la démission de :**

- Commission Départementale de Disciplines.  
M. Bruno LOISEL.

Le Président du DFSM,

**M. FERET Romain**

Le Secrétaire Général,

**M. DAJON Philippe**